



Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes - Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Rapport de la vérificatrice générale – Volume II, Chapitre 2 – décembre 2019

Pourquoi est-ce important ?

- Les universités publiques du Nouveau-Brunswick jouent un rôle important dans le développement économique et social de la province.
- Au cours de la dernière décennie, les universités et le CTFM ont reçu plus de 2 milliards de dollars en subventions de fonctionnement.
- Pendant le seul exercice 2017-2018, près de 250 millions de dollars ont été versés aux quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick et au Collège de technologie forestière des Maritimes par tous les ministères et les organismes de la Couronne.
- Le financement provincial accordé aux universités représentait environ 30 % à 50 % de leurs produits en 2017-2018.

Conclusions générales

- EPFT ne tient pas les universités et le Collège de technologie forestière des Maritimes responsables du financement accordé. EPFT ne surveille pas l'utilisation de la majorité des fonds accordés aux universités, soit plus de 210 millions de dollars (91 % des fonds) en 2017-2018. La surveillance s'est limitée à l'utilisation du financement dans le cadre d'ententes particulières, soit près de 20 millions de dollars en 2017-2018. Cependant, pour les ententes relatives à l'élargissement du programme en science infirmière, le Ministère n'a pas pris de mesures correctives lorsque les cibles de rendement n'ont pas été atteintes.
- Dans l'ensemble, le financement a été accordé aux universités conformément aux ententes. Cependant, la répartition de plus de 210 millions de dollars de la subvention de fonctionnement aux universités n'était pas conforme à la formule de financement, qui fournit une répartition objective du financement entre les universités.

Nos constatations

Manque de reddition de comptes

- La province a un protocole d'entente avec les universités qui établit les exigences en matière de reddition de comptes. Cependant, presque aucun des résultats escomptés n'a été atteint
- EPFT ne présente pas de rapports publics sur les résultats du financement accordé aux universités
- Le Collège de technologie forestière des Maritimes n'est pas transparent

Formule de financement non utilisée depuis plusieurs années

- La formule de financement n'a pas été utilisée depuis 2015-2016, car elle aurait désavantagé certaines universités
- La formule de financement devrait être réexaminée pour s'assurer qu'elle continue d'être pertinente

Besoin de plus de surveillance

- EPFT a une approche « non-interventionniste » à l'égard du financement des universités
- EPFT n'exige aucun rapport des universités sur l'utilisation des fonds de fonctionnement (que EPFT désigne « subvention sans restrictions »)
- La subvention de fonctionnement comporte des restrictions sur l'utilisation des fonds, mais EPFT ne les a pas communiquées aux universités
- La province a investi près de 100 millions de dollars pour l'élargissement infructueux du programme en science infirmière :
 - Les cibles pour l'U de M n'ont jamais été atteintes et l'UNB n'a pas atteint les cibles récentes
 - EPFT n'a pas pris de mesures correctives à l'égard